



Heures supplémentaires non payées

Par **delattre**, le **03/02/2009** à **16:05**

Bonjour, mon employeur a t il le droit de refuser de me payer des heures supplémentaires qu il m a demandé d effectuer ? merci

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:23**

bonjour,

non....

la demande a été faite par écrit ou oralement ?

Par **julius**, le **03/02/2009** à **19:35**

->Pouvez vous les justifier (planning , présence)

->Comme il a été dit , réclamez par lettre en AR votre demande , en justifiant le nombre d'heures.

->Informez votre employeur par la même lettre qu'en cas de refus de sa part , vous entameriez une procédure aux prud'hommes ,réclamant le paiement de ses heures et des congés y afférant.